

OBJECTIF N°1

AGIR EN PRÉVENTION



MIEUX CERNER LES BESOINS DES POPULATIONS

Développer de nouveaux outils et guides d'évaluation des besoins : doter les équipes médico-sociales d'outils numériques nomades.

Faciliter les admissions en établissements d'accueil : déployer et promouvoir l'outil Via Trajectoire permettant à tout moment de connaître les places disponibles dans les établissements et permettre une inscription en ligne.

FAVORISER LE MAINTIEN DE L'AUTONOMIE

Développer des actions de prévention : retarder l'entrée dans la dépendance grâce à la coordination d'actions individuelles et collectives de prévention sur le territoire ligérien.

Favoriser l'accès aux aides techniques et à l'amélioration de l'habitat : renforcer la coopération avec l'ANAH et les bailleurs sociaux, améliorer la connaissance des aides techniques existantes et/ou nouvelles.

ACCOMPAGNER LES AIDANTS

Développer une offre de service en faveur des aidants : promouvoir la MLA comme le lieu d'information privilégié pour les aidants et élargir les offres de répit (relais à domicile par des professionnels, villages de vacances aidant/aidé).

Renforcer les actions au profit des aidants de personnes en situation de handicap : recenser leurs besoins et initier une démarche-action en faveur des jeunes aidants de parents handicapés et des aidants vieillissants.

FOCUS SOUTIEN DES AIDANTS

En 2016, le Département a mis en place des formations pour les aidants de personnes âgées et de personnes handicapées. Au total, 181 aidants ont participé. Cette offre de formation complète ainsi celle proposée par les opérateurs locaux (associations, CCAS, etc.)



OBJECTIF N°2

PROPOSER DES PARCOURS ATTENTIONNÉS



S'ASSURER D'UN ACCOMPAGNEMENT BIENVEILLANT

Poursuivre la démarche « Une réponse accompagnée pour tous » sur le secteur du handicap : mise en place progressive de nouveaux outils comme la double orientation, le groupe opérationnel de synthèse, le plan d'accompagnement global, le dispositif ITEP...

Garantir la qualité d'accompagnement dans les établissements et services : poursuivre la coopération avec l'ARS en matière de contrôle, organiser des visites complémentaires d'évaluation pour s'assurer de la qualité en continu.

SOUTENIR L'AUTONOMIE À DOMICILE

Faciliter l'approche globale de l'aide et du soin à domicile : mettre en œuvre l'expérimentation SPASAD (Service polyvalent d'aide et de soins à domicile) et suivre le développement des lieux d'exercice des professionnels comme les maisons de santé pluriprofessionnelles.

Définir une stratégie territoriale de l'offre à domicile : réaliser un diagnostic territorial des besoins et de l'offre à domicile et poursuivre la démarche de modernisation de l'aide à domicile.

INNOVER DANS LES MODES D'HÉBERGEMENT ET D'ACCOMPAGNEMENT

Adapter et recomposer l'offre pour répondre aux besoins : maintenir une offre capacitaire constante, permettre l'accès aux soins dans les établissements non médicalisés, réduire le nombre de jeunes adultes handicapés dans les structures pour enfants, favoriser les services itinérants...

Répondre à la demande de nouvelles solutions d'habitat dédié à l'autonomie : développer des modes d'accompagnement gradués et diversifiés dans l'habitat.

FOCUS

EXPÉRIMENTATION SPASAD

L'article 49 de la loi d'adaptation de la société au vieillissement a permis la mise en œuvre d'expérimentation de SPASAD. Ce nouveau service offre des garanties contre les ruptures de parcours des personnes fragilisées accompagnées à domicile. Il structure les différents services d'aide et de soins, via une solide coordination des professionnels autour des personnes âgées.

Dans la Loire, l'expérimentation, menée par l'ARS et le Département, a été initiée durant l'été 2016 : 7 projets ont été retenus.

OBJECTIF N°3

MODERNISER L'ACTION PUBLIQUE AUTONOMIE



MOBILISER LES USAGERS

Installer et structurer le Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA) : favoriser la participation du CDCA aux différentes instances relatives à l'autonomie.

Faciliter l'accès aux droits et favoriser la participation des personnes accompagnées, à domicile ou en établissement : améliorer la communication auprès des publics accompagnés, promouvoir la notion de personne de confiance, développer l'expertise d'usage et l'accompagnement par les pairs, soutenir le bénévolat et l'engagement associatif.

CONSOLIDER LA MAISON LOIRE AUTONOMIE

Développer l'offre de service de la MLA : uniformiser la qualité des services du Département et de la MDPH, repenser l'accueil téléphonique et physique du public de la MLA.

Obtenir la labellisation « Maison départementale de l'Autonomie » : candidater auprès de la CNSA pour labelliser la Maison Loire Autonomie en « Maison départementale de l'autonomie ».

DÉVELOPPER DE NOUVEAUX SERVICES ET USAGES

Adapter la relation à l'utilisateur grâce à de nouveaux outils : portail usager plus pratique, supports de communication simplifiés et accessibles en langage "Facile À Lire et à Comprendre (FALC)".

Mettre en place le partage de données pour améliorer la coordination des professionnels autour des personnes accompagnées.

DÉCLOISONNER LES POLITIQUES SECTORIELLES

Resserrer les liens entre la filière sociale et la filière sanitaire : faciliter les démarches d'intégration avec le dispositif MAIA, l'expérimentation PAERPA sur le territoire du Roannais, la démarche "Une réponse accompagnée pour tous", poursuivre les travaux des filières gérontologiques et les transposer au secteur du handicap.

Définir des espaces de collaboration entre les pôles de compétences du Département : favoriser le vivre ensemble et l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées, en mobilisant l'ensemble des politiques publiques départementales.

FOCUS CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'AUTONOMIE

Le CDCA est installé dans la Loire depuis le 8 décembre 2017. Il est compétent en matière de prévention de la perte d'autonomie, d'accompagnement médico-social et d'accès aux soins et aux aides humaines ou techniques, d'accessibilité, de logement, d'habitat collectif, d'urbanisme, de transport, de scolarisation, d'intégration sociale et professionnelle, d'accès à l'activité physique, aux loisirs, à la vie associative, à la culture et au tourisme.

Édito

La réalisation de ce schéma départemental de l'autonomie, qui regroupe les problématiques des personnes âgées et des personnes handicapées, n'est pas un effet de mode ou une simple obligation légale. C'est **une volonté forte d'aller vers cette réflexion globale pour répondre aux attentes des personnes concernées**, notamment celles dont l'âge ou une incapacité atteint leurs aspirations à vivre une vie quotidienne librement déterminée.

Fédérateur, il a été réalisé avec la participation et l'engagement de l'ensemble des institutions et des partenaires, représentants d'usagers en tête, qui concourent à l'autonomie des personnes.

Cette démarche participative et le schéma qui en résulte ont permis de mettre en évidence les **évolutions nécessaires dans le service que nous nous devons de rendre à nos concitoyens**.

Il s'agit pour nous à présent d'agir sans gommer les spécificités des situations de chacun, de **prendre en compte leurs besoins convergents pour développer une politique globale et durable**.

L'accompagnement à domicile, le soutien aux aidants, la mobilité, l'accès aux droits, sont des enjeux majeurs et communs même si les réponses qui sont à apporter peuvent être différenciées.

L'innovation, l'adaptation et la diversification des pratiques professionnelles sont, en ce sens, pour notre collectivité, un levier essentiel pour garantir notre mission : le respect des projets de vie et de la dignité des personnes âgées ou handicapées.

Annick BRUNEL
Vice-présidente
chargée de l'Autonomie

Georges ZIEGLER
Président
du Département de la Loire

LES CHIFFRES CLÉS DU SCHÉMA

1 Ligérien sur 4
à plus de 60 ans

60 942
bénéficiaires d'un droit ouvert
à la MDPH

4 089
bénéficiaires de l'aide sociale
pour personnes âgées et personnes
handicapées

217,4 M€
de budget départemental
pour l'année 2017

4 735
bénéficiaires de la PCH et de l'ACTP

22 723
bénéficiaires de l'APA



LA MAISON LOIRE AUTONOMIE
est à votre écoute
du lundi au vendredi de 8h30 à 15h
au 04 77 49 91 91

- **SAINT-ÉTIENNE**
23 rue d'Arcole
42000 Saint-Étienne
- **SAINT-CHAMOND**
31 rue de la République
42400 Saint-Chamond
- **MONTBRISON**
53 rue de la République
42600 Montbrison
- **ROANNE**
31 rue Alexandre Raffin
42300 Roanne

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE L'AUTONOMIE 2017 - 2021 | www.loire.fr

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE
PÔLE VIE SOCIALE
Hôtel du Département / 2 rue Charles de Gaulle
42022 Saint-Étienne cedex 1

Loire
LE DÉPARTEMENT

42 www.loire.fr

Loire
LE DÉPARTEMENT

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE L'AUTONOMIE

Pour les personnes âgées
et les personnes en situation de handicap

2017-2021

CRÉATION - DIRECTION DE LA COMMUNICATION - DÉPARTEMENT DE LA LOIRE - PHOTOS - FOTOLIA - VINCENT POULLET - DÉPÔT LÉGAL : 1/2017

